

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement portant le numéro 22-356 et modifiant le règlement 05-161 « Règlement de zonage ».

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 juillet 2022, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 22-356 et intitulé « Règlement modifiant le règlement 05-161 « Règlement de zonage » ».

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 août 2022, à 20 h 00, au 2815, avenue Royale. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications qui seront apportées au règlement de zonage 05-161.

3. Les modifications qui sont proposés au règlement de zonage se résume comme suit :

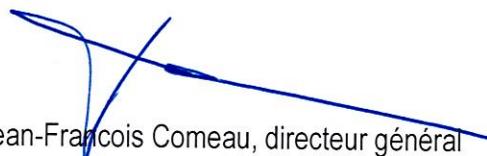
Le conseil a adopté le premier projet de règlement 22-356 « Règlement modifiant le règlement 05-161 « Règlement de zonage » pour des modifications aux usages autorisés dans la zone 21-Hb afin d'y inclure les usages suivants :

- a. Unifamiliale isolé
- b. Unifamiliale jumelée
- c. Public et institutionnel
- d. Utilité publique

L'illustration de ces zones peut être consultée au bureau de la municipalité et dans le projet de règlement publié sur le site internet de la Municipalité.

4. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, les lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Une copie du projet de règlement est également disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse www.saint-charles.ca.

5. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



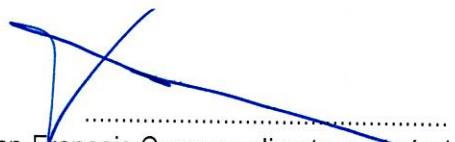
Jean-Francois Comeau, directeur général

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h et 16 h 30 le 11^e jour du mois de juillet 2022, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11^e jour du mois de juillet deux mille vingt-deux.



Jean-Francois Comeau, directeur général